

Brochure : les centres patronaux se partagent le travail

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1146

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les centres patronaux se partagent le travail

RÉFÉRENCE

Jean-Philippe Chenaux et Pierre Weiss: *Partage du travail: la grande illusion*. Octobre 1993. Centre patronal, 1002 Lausanne; Fédération des Syndicats patronaux, case postale, 1211 Genève 11.

(ag) Est-ce la première forme d'une collaboration lémanique ? Le centre patronal vaudois et la Fédération des syndicats patronaux genevois se sont unis pour étudier les thèmes du partage du travail, cette grande illusion, disent-ils. Pour moitié, à l'ouvrage, Jean-Philippe Chenaux (VD) et Pierre Weiss (GE). Au vu des 168 pages, ils ont dû additionner deux temps complets plutôt que chacun un temps partiel. Ça ne fera pas un chômeur en moins, sauf peut-être dans l'industrie du papier et de l'imprimerie. A la lecture de leur bibliographie très complète (une des qualités de cette enquête), on peut être assuré que le partage du travail crée des emplois chez les auteurs et les commentateurs.

Cet essai a le mérite de donner une certaine profondeur de champ à la discussion. Diachroniquement, il renvoie aux idéologies et aux théories économiques qui ont introduit la discussion contemporaine: si la référence à Lafargue est incontournable, on appréciera que les «abondancistes» comme Jacques Duboin ou Martin Weitzmann n'aient pas été ignorés. Synchroniquement, des références utiles sont données sur les expériences diversifiées nationales. Pour la Suisse, rappel complet des propositions faites; il s'appuie sur une revue de presse exhaustive. Donc un bon outil de discussion.

Beaucoup de propositions de réduction du temps de travail, si elles se présentent comme modèle de diminution du chômage, s'exposent à la critique d'être purement arithmétiques: les heures libérées ne correspondent pas à des emplois pouvant être repourvus. Preuve en soit le passage à 39 heures qui, en France, n'a pas freiné la montée du chômage. Mais toutes les propositions ne pèchent pas par arithmétisme. Nous reviendrons sur le sujet.

Les auteurs qui, en conclusion, se contentent de prôner de bonnes conditions-cadre pour l'économie (politique monétaire, budgétaire, formation professionnelle, souplesse dans les conditions de travail...) éludent deux problèmes.

Si le chômage en Suisse se stabilise à 4 - 5 % de la population active, c'est une somme permanente de 6 à 7 milliards qui sera engagée en indemnités, pour autant bien sûr que la loi sur l'assurance-chômage ne soit pas révisée de manière drastique, ce à quoi beaucoup songent. Dès lors ces milliards ne peuvent-ils servir à promouvoir une politique active du travail et bénéficier aussi à la population active ?

Deuxièmement les nouvelles recherches d'adaptation, y compris celles qui porteront sur les temps du travail, exigeront pour réussir une participation active des syndicats. Un nouveau champ de partenariat pourrait s'ouvrir. Ne faut-il pas saisir cette chance ? ■

ICI ET LÀ

La Société pour la protection de l'environnement organise une table ronde-débat sur le thème **La biodiversité - les espèces en péril**, le 23 novembre de 12.15 à 13.45 heures à l'hôtel Métropole, Quai Général-Guisan 34, à Genève. Participation: 35 francs. Inscription et renseignements: SPE, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève.

Partageux, la résurrection d'un mot

Quand les idéologues de gauche ont revendiqué le partage des richesses, leurs adversaires s'appuyant notamment sur les réflexes de la classe paysanne ont réussi à rendre péjoratif le mot partage. Les socialistes et les communistes, dès 1848, étaient qualifiés de «partageux».

Or, quel que soit l'aboutissement des propositions sur le nouveau partage (celui du travail, celui du travail et des richesses), le mot a repris du prestige. Même partageux pourra bientôt se porter à la boutonnière !

EN BREF

Dans le périodique *CH-magazine*, du PDC suisse, Michel Pittet, conseiller d'Etat, directeur de l'Economie, des Transports et de l'Energie du canton de Fribourg, a répondu à la question: «Pouvez-vous répondre devant Dieu de votre action politique ?» par ces simples mots: «Oui, s'il est démocrate-chrétien».

Qui occupera le siège de secrétaire général de l'UDC suisse ? Trois partis cantonaux semblent s'y intéresser: l'UDC zurichoise pour la tendance Blocher, l'UDC bernoise qui veut maintenir son acquis et l'UDC grisonne qui représente une tendance rattachée autrefois au Parti démocrate suisse.

Une fabrique de Winterthur produit encore des clous sur des machines vieilles de près de 100 ans. Ces machines sont le domaine d'un ouvrier âgé de 83 ans qui est employé depuis le 22 août 1928. Retraité depuis 1975, on vient le chercher à la maison et on le ramène chez lui une fois la tâche accomplie.

L'Union des Français de Suisse a entendu l'exposé d'un sénateur sur le problème de l'application future des accords de Schengen «alors que la frontière franco-suisse va devenir frontière extérieure européenne pour la France.»